

LAGARDE MANUEL
AGARNEL

46260 LIMOGNE EN QUERCY

DECOMPTE N° PN/481932

Date de la Pièce:	15/12/2023
N° compte :	793309
N° Cheptel :	46173076

Adhésion :	B-ADH
N° TVA	FR39808126312

AUTOFACTURATION

Page 1

Qte	Type	N° National	Acq	Sexe	Race	Poids	Cls.	Propri.	P.U.	Dont +Value	Montant H.T.	Tva	Dém. Qualité
BOVINS DE BOUCHERIE - Enlèvement n°184079 du 15/12/2023													
1	Veau sous la Mère	FR 46 6313 5179	Kg Carc	F	39 34 46	139,70	2R=		6,50		908,05	5,5%	VFL

Indemnités sur Apport	Base	Unit	Taux	Montant	TVA
Indemnité Transport Vslm	1,00		-19,50 €	-19,50 €	5,5
Taxes & Cotisations	Base	Unit	Taux	Montant	TVA
Frs de Décompte			-1,00 €	-1,00 €	20,0
Pres Normabev Couleur V	1,00	Tête	-0,06 €	-0,06 €	20,0
Cot. Interpro. Etendue.	139,70	Kg	-0,009 €	-1,26 €	0,0
Interbev / Fd d'Elevage	139,70	Kg	-0,006 €	-0,84 €	0,0
Retenue de Capital	908,05	€	-0,4 %	-3,00 €	0,0

Recapitulatif de l'Apport	Base	Taux	TVA	Montant TTC
Base à 5,5%	908,05	5,5%	49,94	957,99 €
Recapitulatif Taxes & Coti	Base	Taux	TVA	Montant TTC
Base à 5,5%	-19,50	5,5%	-1,07	-20,57 €
Exonéré				-5,10 €
Base à 20 %	-1,06	20,0%	-0,21	-1,27 €
Montant TTC				931,05 €

Net à Payer : 931,05 €

Décompte réglé par virement au 30/12/2023

FV (1)



Coopérative Agricole des Productions et Elevages "la quercynoise" à capital variable
267, av. Pierre Sébard - B.P. 119 - 46002 Cahors Cedex
Tél. 05 65 20 55 00 - fax. 05 65 20 55 28 - www.capel.fr

Agrément national n° 10713 - organisation de producteurs - SIRET 301 572 715 00128 - SIREN 301 572 715 - RCS CAHORS - APE 4623Z
TVA intracommunautaire FR 30 301 572 715 - Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions figurant au verso.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout montant non acquitté à la date d'échéance supporte de plein droit des intérêts de retard (Loi L.M.F. n° 7008 776 du 4 août 2008) exigibles dès le lendemain de la date figurant sur la facture au taux d'intérêt au début du dernier semestre appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement + 10 %
Est due également à compter du 01.01.2013 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €